



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

La Du Barry

Goncourt, Edmond de
Goncourt, Jules de

Paris, 1906

VII La signature des contrats du dimanche 23 septembre 1770. - Les intrigues de Cromot avec le prince de Condé. - Lettre de cachet exilant le duc de Choiseul à Chanteloup. - La nomination de ...

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48032](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48032)

VII

La signature des contrats du dimanche 23 septembre 1770. — Les intrigues de Cromot avec le prince de Condé. — Lettre de cachet exilant le duc de Choiseul à Chanteloup. — La nomination de Monteynard à la guerre. — « *Je vous le dépromets* » de madame du Barry. — La gracieuse intervention de la favorite dans la démission de M. de Choiseul de sa charge de colonel-général des Suisses. — L'achat du tableau de Van Dyck représentant Charles I^{er}. — La nomination du duc d'Aiguillon aux affaires étrangères fêtée par un dîner à Luciennes. — Transes mortelles du monde Choiseul. — Les respectueux hommages des princes du sang.

Le dimanche 23 décembre 1770, Louis XV, après la signature d'un contrat, jetait la plume avec colère sur la table, au lieu de la rendre au secrétaire d'État. Ce trait de vivacité échappé contre le duc de Choiseul en public était remarqué. Le soir, le Roi disait au prince de Condé : « Prince de Condé, serez-vous ici demain ? — Oui, sire. » Et le prince, contre sa coutume, couchait à Versailles pour être prêt à tout événement.

Or, le prince de Condé n'était pas de ceux qui attendaient avec le moins d'impatience la chute de Choiseul. Il avait pris des arrangements avec la du Barry qui devaient amener entre ses mains la direc-

tion politique des affaires. Voici ce qui s'était passé. Cromot, premier commis des finances, instruit par Lebel en 1768, pendant le voyage de Compiègne, de la frénésie d'amour éprouvée par le Roi pour sa toute nouvelle maîtresse, et ayant poussé Laverdy à taquiner et entraver Choiseul dans ses plans, avait été chassé au mois de septembre de cette année. Ramené par l'abbé Terrai, il rentrait dans sa place en décembre 1769, animé du désir de se venger et promettant tout haut de trouver un moyen de perdre le duc. Presque aussitôt, au mois de janvier, il faisait demander par l'abbé Terray au duc de Choiseul l'état de l'emploi des 64 millions donnés à la guerre. Le duc, habitué à ne rendre compte qu'au Roi, refusait. De là suspension du payement des rescriptions et grands débats au conseil, dont le duc de Choiseul sortait triomphant par l'offre un peu ostentatoire des *diamants de madame de Choiseul* pour assurer les subsides à la Hollande. Alors Cromot, enragé d'être battu, se rejetait sur madame de Monaco, la maîtresse du prince de Condé, qu'il décidait à gagner le prince par l'appât de la succession du duc de Choiseul. Des rendez-vous nocturnes étaient pris pendant les jours gras chez M. de Fontenelle, et le prince s'engageait à s'associer au chancelier et à l'abbé, et à être leur avocat près du Roi, à la condition que madame du Barry lui accorderait :

- 1° Le commandement des armées;
- 2° Le choix du successeur à la guerre;

3° La place de grand maître de l'artillerie.

Les articles avaient été consentis par la maîtresse (1).

Le Roi, sur son mot au prince de Condé, montait dans ses petits appartements et mandait, avant de se mettre au lit, le renvoi de son ministre au Roi d'Espagne, d'après un engagement formel qu'il avait pris de l'informer le premier de cet événement. Choiseul, qui jouissait d'une prépondérance encore plus grande à la cour de Madrid qu'à la cour de Versailles (2), avait demandé et obtenu que sur cet engagement le Roi d'Espagne eût la parole d'honneur du Roi de France. Le tout-puissant ministre avait entre les mains les postes; il se flattait d'avoir connaissance du courrier et de parer sa disgrâce par quelque stratagème semblable à celui dont il avait usé en février 1765 (2).

Mais le courrier était expédié la nuit par des voies détournées, et dès le lendemain matin, partant pour la chasse, le Roi remettait à M. de la Vrillière les lettres de cachet. La lettre du Roi à M. de la Vrillière portait : « Le duc de la Vrillière remettra les ordres suivants à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. »

La lettre de cachet, de la main du Roi et non contre-signée, que le duc de Choiseul recevait de la Vrillière était ainsi conçue :

« J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

(2) *Mémoires du baron de Besenval* Paris, Baudouin, 1821. vol. I.

remettre sa démission de sa charge de secrétaire d'État et de surintendant des postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.

« LOUIS (1). »

« A Versailles, ce 24 décembre 1770. »

Louis XV, en remettant les lettres de cachet à M. de la Vrillière, lui avait dit : « Vous apprendrez à M. de Muy que je lui donne la guerre. » M. de la Vrillière, au sortir de l'entrevue avec Choiseul, se rendait à Paris et intimait l'ordre du Roi au nouveau ministre de la guerre, qui acceptait. Mais, aussitôt le ministère accepté, l'honnête homme, celui qu'on appelait le *Montausier du règne de Louis XVI*, parlait à la Vrillière de son embarras. « Eh quoi ! dit M. de la Vrillière. — Mais madame du Barry ! répond de Muy, comment cela s'arrangera-t-il ? Je ne puis pas cependant y porter mon portefeuille. Je ne m'y soumettrai jamais. Comment faire ? »

(1) Nous donnons ici le texte historique de cette lettre communiquée par le duc de Choiseul à la *Revue de Paris* en 1829. A la lettre pour le duc de Choiseul était jointe cette lettre de Louis XV au duc de la Vrillière : « Le duc de la Vrillière remettra les ordres ci joints à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, aurois envoyé son mari autre part, à cause que sa terre se trouve dans son gouvernement ; mais il en sera comme s'il n'y était pas, il n'y verra que sa famille et ceux à qui je pourrai permettre d'y aller. » La lettre adressée au duc de Praslin, d'après les *Fastes de Louis XV*, rédigée dans les termes les plus durs, ne contenait que ces deux lignes « Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures. »

« LOUIS. »

La Vrillière, d'après les conditions qu'il connaissait, avait cru voir dans le premier moment à la guerre un homme au prince de Condé. Il pense à la fureur du prince, qui doit se croire joué; il lui revient en même temps une parole vague du Roi qui lui fait caresser l'espérance du ministère pour son neveu d'Aiguillon. Et il engage machiavéliquement de Mui à s'expliquer dans un mot adressé au Roi. Là-dessus de Mui d'écrire la maladroite lettre où il parle de *l'inflexibilité de son caractère.....*

Le Roi, au retour de la chasse, n'aperçoit au débotté qu'une lettre au lieu et place d'un ministre de la guerre. Il n'est pas content. Il communique la lettre à madame du Barry, qui jette « des cris de paon » et dit que de Mui l'insulte. Humeur intraitable du Roi, qui ne veut entendre personne et se couche. La nuit, tous les partis en campagne. *Chon* expédie un courrier à de Broglie. Cromot part pour Chantilly. Le 26, Versailles est le théâtre de compétitions batailleuses, « un enfer et une pétaudière..... » Le chancelier, qui avait son catarrhe, était au lit depuis le 24; il se fait transporter en ses grandes sueurs chez la du Barry. Il déclare que tout est perdu si de Broglie paraît dans le ministère et pousse à la satisfaction des désirs et des ambitions de Condé, qui apportera à ses combinaisons l'autorité d'un prince du sang.

Le lendemain matin, le prince de Condé, ramené par Cromot, arrive de Chantilly pour le petit lever de la maîtresse. Elle écoute gentiment ses doléances

et lui dit : « *Je n'ai pu vaincre le Roi, il m'a manqué, ne m'en savez pas mauvais gré. Mais je vous prévient qu'on ne peut pas l'aborder depuis hier; il va venir; vous en jâserez. Tenez-vous là.* » Le Roi monte... dit quelques mots, — ne répond point. Condé de tourner autour de la question : « Mais on dit que de Muy refuse..... Mais si Votre Majesté n'était arrêtée sur aucun choix..... Mais il y a des sujets..... Si Votre Majesté permettait, on en pourrait nommer..... Je me garderai bien d'en désigner..... encore moins d'en indiquer. — Pas un mot du Roi. — Le prince de Condé prend l'almanach royal, s'arrête à Monteynard, en dit du bien comme l'ayant vu opérer sous ses ordres, finit par assurer qu'il doute qu'on puisse trouver mieux. Il offre de lui envoyer un exprès. — Impossible d'arracher au Roi un *oui* ou un *non*. — Le prince de Condé sort, fait expédier trois courriers par trois routes en Dauphiné. On trouve le sire soupant tristement chez M. de Marcheval. On le ramène. Le prince de Condé le présente..... et le voilà ministre de la guerre sans que le Roi ait ouvert la bouche (1).

Mais le bruit de l'influence et de la pesée du prince de Condé sur le nouveau ministère se répand dans Paris, et trois mille carrosses sont à la porte du palais Bourbon au jour de l'an 1771. Le chancelier faisant vire-volte donne à comprendre à la du Barry qu'il avait été inutile de renverser un ministre

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon. Bussan, 1792.*

dominateur si l'on en recrée un dans un prince du sang. Et à quelque temps de là, mandé de Chantilly par Monteynard qui venait d'avoir l'affront de voir sa nomination de Maillebois brutalement cassée par Louis XV, le prince de Condé tombait à l'audience du soir de madame du Barry. D'abord un silence embarrassant. Le Roi, assis devant le feu, les pieds sur le manteau de la cheminée, regardait madame du Barry se promener dans la diagonale, riant en lui-même de la gêne du prince, qui, n'obtenant rien et ne se possédant plus, finissait par dire : « Enfin, cela est bien cruel ! car vous m'aviez promis la place de grand maître de l'artillerie. — *C'est vrai, je vous l'avais promise ; eh bien ; je vous la dépromets,* » lui jette dans le dos l'évaporée maîtresse en lui tirant la langue dans la glace(1).

Jamais peut-être favorite ne travailla avec une animosité moins personnelle à la chute d'un ministre que madame du Barry à l'exil de Choiseul. Elle finit par montrer quelque conscience dans le rôle que lui soufflaient les ennemis de Choiseul : elle n'y montra jamais de zèle. Sans ses entours qui la poussaient, l'enflammaient, la retiraient à tout moment des chiffonnages de la toilette et des petites pensées de la jolie femme, sans « les donneurs d'avis » qui la forçaient à avoir des idées sur des choses qui

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

l'ennuyaient, des passions sur les affaires du ministère et des sentiments politiques, sans les leçons et les obsessions qui voulaient absolument former sa légèreté et son étourderie à une volonté forte et constante, sans d'Aiguillon qui la tracassait, la maniait, l'occupait jour et nuit de son ambition et de ses haines, et tâchait de lui mettre au cœur un peu de son ressentiment, sans ce directeur auquel madame du Barry donnait, donnera, avec ses changements et ses caprices, « plus de mal à conduire que toutes les négociations étrangères », nul doute que la favorite, abandonnée à ses instincts de douceur, à son caractère de conciliation, ne se fût bien vite prêtée à un raccommodement qui eût épargné à sa faible tête le souci d'une lutte à outrance (1). Dès le commencement, elle avait recherché ses bonnes grâces ; et quelques-unes de ses lettres nous montrent le ton aimable et presque humble de ses remerciements au ministre (2). Vainement, un peu plus tard, elle lui proposait la paix, en se disant prête à faire la moitié du chemin, à le laisser maître de toutes les grâces, s'il voulait la laisser libre de toutes ses fantaisies. Sans garder rancune du mépris de ses avances, elle faisait ou laissait obtenir au frère de Choiseul, au comte de Stainville, la survivance du gouvernement de Strasbourg. Alors même

(1) C'est elle, la du Barry, qui disait à la maréchale de Mirepoix : « Concevez-vous qu'on puisse haïr M. de Choiseul sans le connaître ! »

(2) Lettres de madame du Barry adressées au duc de Choiseul, communiquées par son neveu. *Revue de Paris*, 1829, t. IV. Voir à l'appendice.

que la guerre des injures fut commencée et menée par la duchesse de Gramont avec la violence de son caractère, madame du Barry ne perdit pas encore patience ni espoir. Elle ne renonça pas à ramener M. de Choiseul par des tiers. Longtemps elle tâcha de lui faire comprendre qu'il s'obstinait à lutter avec un ennemi plus fort que lui ; et, poussée à bout, elle ne fit que céder sans entraînement à la nécessité de la situation. En partant, renvoyé par la favorite, M. de Choiseul rendit justice à la femme. Comme il quittait Versailles sur la lettre de cachet du Roi, voyant du bout de la cour une femme à la fenêtre de l'appartement de madame du Barry, et croyant la reconnaître, il salua et envoya de la main un baiser (1). C'est un joli geste et une dernière courtoisie sur lesquels on aime à voir finir le ministère de M. de Choiseul.

La victoire ne fit qu'adoucir les dispositions de madame du Barry pour l'exilé de Chanteloup. Quand d'Aiguillon, l'homme jaune et implacable, jaloux de pousser jusqu'au bout la ruine de Choiseul, voulait le déposséder de sa charge de colonel général des Suisses et des Grisons sans indemnité aucune, c'était madame du Barry que choisissait M. du Chatelet, l'ami commun de M. de Choiseul et de M. d'Aiguillon, pour fléchir le Roi et faire obtenir quelque dédommagement à M. de Choiseul. C'était

(1) *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par M. Dutens. Bossange, 1806, t. II.

à elle que M. du Chatelet croyait devoir porter ses plaintes de la dureté et de l'injustice de M. d'Aiguillon. Madame du Barry répondait aussitôt que, malgré les reproches qu'elle avait à adresser à M. de Choiseul et l'énormité de ses prétentions, elle tâcherait de lui procurer le meilleur traitement possible (1); et, sur les doutes de M. du Chatelet, elle prenait l'engagement de tenir bon contre M. d'Aiguillon. Pour cette charge, valant 2 millions, d'Aiguillon ne consentait à faire accorder à M. de Choiseul qu'une pension de 50,000 livres sur la charge et 200,000 livres d'argent comptant. Madame du Barry assurait à M. du Chatelet qu'elle ferait obtenir à M. de Choiseul 60,000 livres de pension et 100,000 écus d'argent comptant. Enfin, quand toutes les espérances de Choiseul et de ses amis semblaient devoir être confondues par l'entêtement de d'Aiguillon et le mauvais vouloir du Roi (2), M. du Chatelet était étonné, touché, de voir dans le salon de Choisy madame du Barry s'expli-

(1) *Mémoires de M. le duc de Choiseul, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux à Chanteloup en 1778* Paris, 1790, seconde partie.

(2) D'après madame du Deffand, qui est bien informée, dans une lettre dont M. du Chatelet était le porteur, le duc de Choiseul demandait : 1^o sa liberté; 2^o le paiement de ses dettes, trois ou quatre millions qu'il avait mangés du bien de sa femme et deux autres à différents créanciers, et à ce propos il rappelait la grâce accordée au mois de novembre par le Roi et que rendait nulle l'oubli de la phrase : *Bon pour trois millions*. « Est-ce la démission? » demandait le Roi à M. du Chatelet. « Non, sire, mais les propositions que le duc de Choiseul fait à Votre Majesté. — Je ne veux point la lettre, je veux la démission. » Et la démission sans conditions envoyée à Chanteloup, le Roi la mettait dans sa poche sans la lire.

quer d'une façon presque colère avec M. d'Aiguillon, le quitter en s'écriant : « *Il faut bien que cela soit comme cela!.....* » puis se rapprocher du Roi accoudé à la cheminée, lui parler, faire signe à M. d'Aiguillon de venir appuyer ce qu'elle disait, et ne lâcher le Roi que lorsqu'il se mettait au jeu en laissant échapper : « *Soixante mille livres de pension et cent mille écus d'argent comptant (1)...* »

Choiseul exilé, le chancelier et d'Aiguillon, réunis cette fois dans un ressentiment commun, avaient travaillé ensemble à porter les derniers coups au Parlement (2), qui, quelques jours avant la chute du ministre, avait suspendu l'examen des affaires des particuliers, donnant comme prétexte à cette mesure insurrectionnelle « que ses membres, dans leur douleur profonde, n'ont point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du Roi (3) ».

(1) *Mémoires de M. le duc de Choiseul, écrits par lui-même*. Paris, 1790.

— *Mémoires de Besenval*, par Bervillé et Barrière. Baudouin, 1821.

(2) La chute de Choiseul et le renvoi futur du parlement faisait naître une caricature, introuvable comme toutes les caricatures du dix-huitième siècle antérieures à la révolution. Les *Mémoires secrets* la décrivent dans ces termes : « On y voit le Roi entouré du chancelier, du contrôleur général et de madame la comtesse Dubarry. Le premier président arrive chargé d'un petit panier chargé des têtes, des bourses, des phallus des membres de sa compagnie. Le chancelier se jette sur les têtes, le contrôleur général sur les bourses et la comtesse sur les phallus. »

(3) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Lacroix, Delaunay, 1812, t. IV.

Dans la nuit du 19 au 20 février 1771, chaque membre du Parlement était réveillé par deux mousquetaires, qui lui présentaient un ordre du Roi de reprendre ses fonctions, sur lequel il devait apposer un *oui* ou un *non*, sans phrases. Quelques-uns, devant l'effroi de leurs femmes et de leurs enfants, avaient la faiblesse de se rétracter.

Mais le lendemain, réunis en corps, les timides revenaient sur leur peureux acquiescement de la nuit. La nuit suivante, ils étaient réveillés une seconde fois par un huissier de la chaîne qui leur notifiait un arrêt du Conseil, qui déclarait leurs charges confisquées, leur défendait de remplir désormais leurs fonctions, de prendre même la qualité de membre du Parlement. Et à l'huissier de la chaîne succédaient deux mousquetaires leur apportant des lettres de cachet qui les exilaient dans des provinces lointaines (1).

Ces mesures violentes étaient arrachées à la volonté du Roi par le caquetage de madame du Barry, qui, soufflée par ses conseillers, répétait à chaque remontrance des Parlements de province : *Sire, encore une représentation pour vous ôter peu à peu l'autorité royale et à venir de loin à vous détrôner!* Au mois de mars, pendant que Maupeou cherchait les éléments et les hommes de son nouveau parlement, intrigant, tripotant, corrompant, on faisait acheter 24,000 livres, à la favorite, le portrait en pied de

(1) *Vie privée de Louis XV.* Londres, Peter Lyton, 1785, t. IV.

Charles I^{er}, roi d'Angleterre, par Van Dyck, de la collection du baron de Thiers (1). Ce tableau, placé en vue dans l'appartement de madame du Barry, devenait un moyen dramatique pour frapper l'imagination du Roi, entendant sa maîtresse lui dire tous les jours : *La France, tu vois ce tableau? Si tu laisses faire ton parlement, il te fera couper la tête, comme le parlement d'Angleterre l'a fait couper à Charles* (2)... Par ces menaces de dépossession d'autorité, par ces menaces de mort violente devant le portrait du royal décapité, revenant à tout bout de champ dans la bouche aimée, madame du Barry amenait ce fameux lit de justice du 15 avril 1771, où étaient lus les trois édits : le premier, cassant le Parlement de Paris; le deuxième, cassant la Cour des Aides; le troisième, transformant le Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi terminait la séance sur ces mots impérieux : « Je défends toute délibération contraire à mes volontés et toutes représentations en faveur de mon ancien Parlement, car je ne changerai jamais. » Et la phrase : *Je ne changerai jamais* était dite par le Roi, affirme madame Necker, en se tournant vers madame du Barry, dissimulée derrière un rideau de gaze (3).

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*. Londres, John Adamson, t. V.

(2) *Fastes de Louis XV*. A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782. — *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1785, t. IV.

(3) *Mélanges extraits des manuscrits de madame Necker*. Pougens, an VI, vol. III.

La complète victoire remportée à la fois par le duc d'Aiguillon sur Choiseul et sur le Parlement ne permettait pas toutefois à madame du Barry de faire entrer l'ancien gouverneur de Bretagne au ministère dans le premier moment. Un instant, le duc d'Aiguillon avait été désigné pour la Marine, mais on avait persuadé à la favorite que l'heure n'était point venue de placer son protégé, que cette hâtive nomination pourrait accroître la fermentation des esprits, qu'il valait mieux attendre qu'on se fût « habitué à envisager le duc dans un état d'innocence (1) ».

Au fond, il faut le dire, les haines particulières qui divisaient les coalisés n'aboutissaient qu'à donner l'exclusion aux uns et aux autres, et empêchaient toute sérieuse et définitive nomination (2).

Le prince de Condé, qui, dans les premiers mois de l'année 1771, avait une sérieuse influence, était hostile au duc d'Aiguillon, et Monteynard, le ministre de la guerre fabriqué par l'altesse, était le serviteur de son antipathie.

Maupeou, l'affaire du Parlement terminée, redevenait un allié dont le duc avait tout à craindre. D'Aiguillon ne pouvait, ne pourra, lorsqu'il sera enfin ministre, se faire remettre les pièces de la procédure de son procès : « Les pièces sont là, disait le chancelier à tout le monde ; elles me suivent par-

(1) *Vie privée de Louis XV*. Peter Lyton, 1785, t. IV.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

tout comme les sceaux, à Compiègne, à Versailles, à Paris, à Fontainebleau; je puis recommencer la procédure quand je voudrai (1). »

Terray, qui avait obtenu l'intérim de la Marine et tenait à le garder, appartenait encore entièrement au chancelier.

Le comte de Broglie, *le petit intrigant* éternellement aveuglé par l'ambition, l'intérêt, la colère, « trois passions, dit Dumouriez, qui l'ont toujours dominé, » le comte de Broglie, le protégé de la duchesse de Mirepoix, le favori chéri des deux belles-sœurs de la du Barry, la *Chon* et la *Bistchi*, dans le dessein de supplanter d'Aiguillon, travaillait à donner pour amant à la favorite un de ses amis intimes, le chevalier de Jaucourt (2), celui qu'on appelait *Clair-de-lune* pour son talent à raconter des histoires de revenants.

Maillebois enfin, le troisième membre du triumvirat d'Aiguillon, de Broglie, Maillebois, qui avait eu la promesse du commandement de l'armée sous les ordres de Condé, si la France faisait campagne, et dont la nomination à la place d'un des quatre directeurs de la guerre venait d'être si brutalement cassée par le Roi, n'apportait plus un concours bien chaud à d'Aiguillon.

Mais la place de d'Aiguillon était trop bien prise auprès de madame du Barry, pour que tous ces ressentiments sourds et toutes ces intrigues secrètes

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Paris, Buisson, 1792.

(2) *Ibid.*

eussent d'autre résultat que de retarder de quelques mois l'avènement du duc au ministère. Dès le mois d'avril, il obtenait que de Boynes, poussé par lui, prît possession du ministère de la marine, enlevé à l'abbé Terray. De Boynes était reconnu pour le premier homme du contentieux, et Maupeou le sentait mis là par d'Aiguillon pour le remplacer s'il mollissait dans la destruction de la magistrature (1). Dans la coulisse, le duc d'Aiguillon était déjà le maître; c'était lui qui avait fait les grands changements administratifs et diplomatiques du mois de mars, et cela pendant un séjour d'une semaine à son château de Véret, voulant que les grands coups fussent frappés pendant son absence (2). Fort de l'amoureuse protection de la favorite, il avait eu encore l'appui, pendant son voyage à Paris, du prince royal de Suède (3), auquel la première maison qui s'était ouverte était la maison de la duchesse d'Aiguillon mère qu'avait beaucoup fréquentée, lors de son ambassade, le comte Scheffer. Le duc d'Aiguillon était

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel, 1801, t. I.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

(3) Le prince de Suède, tout en faisant la cour au parti Choiseul, offrait un collier d'or au chien de madame du Barry. Lors de son avènement au trône, Gustave III lui écrivait : « La part que vous prenez à mes succès me les rend encore plus agréables. Le baron de Lieven m'a fait un rapport fidèle des bontés que vous lui avez témoignées, et je vous en remercie sincèrement. Je compte avec confiance sur les sentiments que vous avez toujours manifestés pour moi et je ne doute pas que je n'aie souvent occasion de vous parler de la reconnaissance avec laquelle je suis très-véritablement, madame la comtesse du Barry... » (*Gustave III et la cour de France*, par Geffroy, t. II.)

nommé au ministère des Affaires étrangères au mois de juin 1771 (1).

La nomination de d'Aiguillon était fêtée par madame du Barry, au mois de septembre, par un grand dîner, à Luciennes, où s'asseyait à la table de la favorite, avec la femme du ministre, sa mère, cette protectrice des encyclopédistes, cette recéleuse de l'abbé de Prades pendant sa persécution, cette grosse athée, au nez de travers, au regard fol, à l'esprit désordonné (2), que la société de Chanteloup n'avait jamais pu supposer devenir la commensale de la favorite. A ce dîner assistaient tous les ministres d'État, tout le corps diplomatique (3), excepté les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, les seuls ambassadeurs qui n'allaient pas chez la favorite.

(1) La *Copie d'une lettre écrite de Paris le 10 juin 1771* raconte en ces termes la notification de la nomination du duc d'Aiguillon :

« Jeudi dernier, tous les ministres étrangers, ayant été priés à souper chez le duc de la Vrillière, s'y rendirent sans être instruits des raisons de ce souper qu'ils n'ignorèrent pas longtemps. Le Roi, averti que tout le monde était assemblé, parut avec un visage riant, accompagné de M. le duc d'Aiguillon, qu'il leur annonça lui-même en leur apprenant qu'il l'avait nommé ministre des affaires étrangères, et qu'ils traiteraient à l'avenir *directement* avec lui *pour tout ce qui serait de ce département*. L'assemblée fut si interdite du plaisir que lui donna cette nouvelle, que le duc ne reçut aucun compliment et que tout le souper se passa dans le silence le plus majestueux. »

(2) *Correspondance inédite de madame du Deffand*. Colin, 1809, t. II.

(3) L'ambassadeur d'Angleterre était très-favorable à l'adversaire du duc de Choiseul, et Paris commenta beaucoup un dîner donné par lui exclusivement à la faction d'Aiguillon, qui eut lieu au mois de février 1772. L'ambassadeur d'Espagne, cette puissance toute dévouée à Choiseul, se refusait, lui, au contraire, d'aller aux diners de d'Aiguillon, de madame de Valentinois, où se trouvait la sultane.

La nature bilieuse de l'homme, les rancunes amassées pendant tant d'années, le long dévirement de lui-même dans la disgrâce et l'éloignement de la cour, qui déjà avaient déposé au fond de l'entache les germes irritants d'une maladie dont il mourra, les os liquéfiés, les os *comme de la cire pendant la canicule* (1), poussaient le duc d'Aiguillon, en sa victoire, aux vengeances personnelles. Jarente, l'évêque d'Orléans, était exilé (2). M. d'Usson était remplacé, en Suède, par M. de Vergennes. Breteuil, qui avait déjà commandé ses équipages, se voyait refuser, par madame du Barry, l'audience dont il avait la promesse et était révoqué de l'ambassade de Vienne. Rulhière perdait la place et la pension qu'il avait aux Affaires étrangères (3). D'Aiguillon frappait en haut, en bas, à droite, à gauche. Des lettres de cachet étaient suspendues sur les têtes de l'archevêque de Toulouse, du maréchal de Duras, gouverneur de Bretagne, du duc de Gontaut, de M. de Malesherbes, président des aides, de M. de Trudaine, du lieutenant même de police, M. de Sartine. Madame du Barry, dont son amant avait un moment excité la colère par le rapport de traits piquants, de vers satiriques, de chansons, disait tout haut qu'on allait éloigner tous les amis de Choiseul, ôter à ses créatures places et emplois. Ce furent quelques mois

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel. 1801, vol. I.

(2) L'évêque d'Orléans avait décidé madame Adélaïde à aller se jeter aux pieds du Roi pour demander le rappel de Choiseul.

(3) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VI.

de terreur; tout le monde était dans des transes mortelles (1), et aussi bien les femmes que les hommes. Toutes ces femmes de la cour qui avaient mené la guerre des salons et fait à d'Aiguillon et à la favorite de si cruelles blessures avec leurs bons mots et leurs jolies méchancetés, ces madame de Brionne dont les mépris pour la *clique* avaient été si éclatants, ces madame d'Egmont qui ne veulent pas se trouver même en peinture dans la même chambre que madame du Barry (2), ces madame de Noailles qu'un croquis littéraire de Gustave III nous montre pestant contre le chancelier, contre d'Aiguillon, contre la du Barry, enfin, toutes ces grandes dames patriotes et philosophes qui s'étaient à la fois soulevées, presque révolutionnairement, dans un sentiment d'indépendance contre le bon plaisir royal et d'exécration contre la maîtresse : ces femmes se

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II. — Dans une lettre du 11 septembre 1771, publiée par le comte de Sainte-Aulaire, la peur de la duchesse de Choiseul pour les siens et les amis de M. de Choiseul revêt une jolie comparaison : « J'ai une peur affreuse de M. d'Aiguillon. Il prend toutes sortes de formes. Il ressemble aux méchants génies des *Mille et une Nuits*. »

(2) Madame d'Egmont avait promis son portrait à Gustave III. Elle lui écrit : « Mettez-moi donc à portée de vous envoyer mon portrait. Je ne le puis sans la parole positive que vous n'avez ni n'aurez celui de madame Dubarry. » Elle revient à la charge dans une autre lettre : « Sire, on dit que vous avez demandé le portrait de madame Dubarry; on va même jusqu'à dire que vous lui avez écrit. Je l'ai nié à tout hasard, mais on me l'a soutenu d'une manière si positive que je vous supplie de m'autoriser à le nier de même. Non, cela ne peut être. » Enfin, dans une dernière lettre, elle dit : « Je demande encore la réponse sur le portrait de madame Dubarry. Daignez donc me donner votre parole d'honneur que vous ne l'avez ni ne l'aurez jamais. » (*Gustave III et la cour de France*, par Geffroy. Didier, 1867, t. I).

sentaient menacées par d'Aiguillon dans leurs maris, dans leurs amants, dans leurs alliés. C'est ainsi que celle dont l'action eut sur l'attitude du duc de Choiseul vis-à-vis de madame du Barry une influence peut-être aussi grande que la duchesse de Gramont, celle qui voulut que le ministre fût « à couteaux tirés » avec sa propre belle-sœur, la maréchale de Mirepoix, celle dont l'insolence de la parole n'eut jamais aucun ménagement, celle qui arracha presque violemment au Roi la permission d'aller à Chanteloup (1), voyait son mari, le maréchal de Beauvau, perdre son commandement du Languedoc. Destitution, persécution, exil, la glorieuse personne soutenait dans le commencement que ce n'était qu'une misère auprès de l'honneur d'assurer la liberté et de se garder du pouvoir arbitraire. Malheureusement pour le soutien de si belles doctrines, les gens de cour étaient alors tous criblés de dettes et ne se soutenaient que par les bienfaits du Roi. Le maréchal de Beauvau avait 700,000 francs de dettes portant intérêt, plus 450,000 francs de dettes criardes. Il était obligé de solliciter près du

(1) A propos de Chanteloup, donnons cette lettre adressée par la Vrillière à Maynon d'Invaux, demandant la permission de se rendre chez le duc de Choiseul; elle renseigne sur le déplaisir que le Roi éprouvait de ces visites, sans toutefois qu'il voulût les interdire: « J'ai mis sous les yeux du Roi la lettre par laquelle vous demandez à aller à Chanteloup, et Sa Majesté m'a fait l'honneur de me répondre qu'elle n'avait jamais accordé à personne la permission d'y aller, mais qu'elle ne l'avait pas refusée, et qu'elle avait laissé à ceux qui lui avaient fait demander la liberté de se décider eux-mêmes sur le parti qu'ils avaient à prendre. » (Archives nationales, O¹ 414.)

Roi pour obtenir un peu d'argent, obligé de solliciter pour continuer à être employé comme lieutenant général, position qui lui donnait 37,000 francs d'appointements. Et le superbe ménage, qui avait débuté par braver le Roi, finissait par lui demander l'aumône (1).

Ainsi du ménage Beauvau, ainsi des autres ménages de la cour, réduits, domptés, asservis par la question d'argent.

L'intimidation du monde, des salons, des femmes ainsi obtenue, la séduction était employée avec les princes du sang, vainement invités par lettres de cachet au mariage du comte de Provence, pour amener leur désertion dans l'affaire du Parlement et les ramener à la cour. Dans cette négociation, Maupeou montrait une science de l'humanité, une connaissance de ses plus intimes secrets, un discernement dans le choix des agents chargés par lui de les exploiter, un art enfin tout à fait extraordinaire de manieur d'âmes et de corrupteur d'hommes.

Au prince de Condé, que la mort du comte de Clermont abandonnait à son caractère flottant et indécis et ne maintenait plus dans ses velléités d'opposition, il faisait luire l'éblouissante perspective d'un mariage de *Mademoiselle* avec le comte d'Artois. Des conseillers, gagnés par Maupeou, insinuaient au

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, Treuttel 1812, t. II.

prince de Condé qu'il fallait se rapprocher de la cour, échauffer, avant qu'il ne fût question d'une princesse étrangère, la passion naissante du prince pour sa fille. Le prince de Bourbon, le chancelier l'entraînait à la suite de son père avec l'appât médiocre du cordon bleu, dont le jeune prince avait été frustré à l'âge où les princes du sang en sont habituellement décorés : ce qui amenait des plaisants à dire, lors du premier voyage des deux princes à Versailles, « *que le Père et le Fils étaient allés chercher le Saint-Esprit* ».

Après les lettres de soumission de la maison de Condé, le chancelier ne tardait guère à obtenir les lettres de soumission de la maison d'Orléans. Avec le duc d'Orléans, Maupeou utilisait l'ambitieux désir qu'avait madame de Montesson de devenir duchesse d'Orléans, de s'élever à la dignité de première princesse du sang. S'adressant directement à la femme, il la persuadait, avec sa parole irrésistible, que décider le prince d'Orléans à revenir à la cour était le meilleur moyen de gagner à la réussite de son projet madame du Barry, dont la volonté faisait la volonté du Roi (1). Pour le duc de Chartres, on avait amorcé son désir d'être quelque chose par la possibilité de succéder au duc de Penthièvre dans la charge de grand amiral.

(1) Le prince pressant plus tard madame du Barry d'obtenir du Roi qu'il permit publiquement son mariage avec madame de Montesson, à ses instances la favorite répondait : « *Gros père, épousez-la toujours, nous verrons à vous contenter mieux ensuite...* »

ous les princes du sang, sauf le vieux Conti, qui restait inexorable, devenaient, dès ce jour, des familiers de la du Barry, des courtisans d'antichambre qui faisaient supplier la favorite de leur faire dire le moment et l'heure où ils pourraient avoir l'honneur de lui présenter leurs *respectueux* hommages (1).

(1) *Les Fastes de Louis XV.* A Villefranche, chez la veuve Liberté. 1782, seconde partie. — *Vie privée de Louis XV.* Peter I yton, 1785.